

Exclusif **Loi recherche, politiques de l'Inserm et du CNRS, Satt... l'actu de la R&I vue par Frédéric Dardel**

Paris - Publié le mercredi 5 juin 2019 à 9 h 33 - Entretien n° 148867

- Revenir à un équilibre entre soutien de base aux laboratoires et financements sur projets.
- Mettre en place des « CDI de chantier » en cas de financements longs.
- Pouvoir proposer à certains chercheurs souhaitant revenir en France « une réponse globale, un package, qu'ils soient juniors ou seniors ».
- Supprimer la qualification par le CNU dans certaines disciplines, telle la biologie.

Telles sont quelques-unes des attentes exprimées par Frédéric Dardel pour la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche annoncée pour 2021, dans une interview donnée à News Tank, le 03/06/2019. Le président de l'Université Paris Descartes est en revanche plus sceptique sur d'autres mesures souvent demandées par des acteurs de l'Esri, telle la mise en place d'un régime indemnitaire plus généreux pour les chercheurs ou bien encore une réforme du CIR.

Celui qui fut candidat à la présidence du CNRS en 2017 commente aussi la décision de l'actuel P-DG, Antoine Petit, de réduire de 300 à 250 par an le nombre de chercheurs recrutés : « Il n'y avait pas d'autre solution. Est-ce pertinent de recruter des gens sans qu'ils puissent avoir d'argent pour faire de la recherche ? », argumente-t-il, pointant des instituts du CNRS « financièrement étranglés ».

Frédéric Dardel commente aussi la récente décision de Gilles Bloch, P-DG de l'Inserm, de réduire de 15 % la dotation à certaines grandes UMR parisienne dont les universités Paris Descartes et Diderot, membres de l'Université de Paris, sont cotutelles.

« Les UMR parisienne sont effectivement les premières qui passent sous le couperet de cette décision de Gilles Bloch », indique-t-il. Cette décision découle « une fois encore » de « budgets contraints » et de « coûts qui augmentent » ne laissant selon lui que deux choix : réduire les moyens de fonctionnement ou le nombre de postes.

Financement de la recherche, pistes pour améliorer l'attractivité des carrières scientifiques, relations avec l'Inserm, point de vue sur le plan d'action « surprenant » du nouveau président de la Satt IDF Innov, politique de site de la future Université de Paris notamment en termes de valorisation... autant de points également abordés dans cette interview exclusive.

Frédéric Dardel répond à News Tank

Dans le cadre de la préparation de la future loi de programmation pluriannuelle de la recherche, un des groupes de travail est spécifiquement dédié au sujet du financement de la recherche. Que préconisez-vous en la matière ?

Frédéric Dardel : Aujourd’hui, les moyens alloués aux organismes de recherche et aux universités ne leur permettent souvent guère plus que financer le budget de fonctionnement et notamment les salaires. Dans ces conditions, il est compliqué pour eux d’avoir une vraie politique de recherche. Résultat : c’est souvent le « financeur marginal » qui oriente les travaux de recherche menés dans les laboratoires académiques, c’est aberrant.

Il y a quelques années, j’avais par exemple calculé que l’ensemble des grandes fondations pour la recherche biomédicale - l’AFM, la Fondation pour la recherche médicale, la Fondation ARC, la Ligue contre le cancer, Sidaction, Vaincre la mucoviscidose, etc. - apportaient 400 M€ de financement pour la recherche académique par an en France... soit à peu près le budget que l’Inserm consacre chaque année à ses laboratoires !

Bref, il faut donc revenir à un équilibre entre soutien de base aux laboratoires et financements sur projets. En attendant, dans mon université, je fais la guerre aux laboratoires pour qu’ils raisonnent toujours en coûts complets quand ils font des demandes de financement, par exemple à l’ANR. Car ce n’est pas à l’université, à l’Inserm ou au CNRS de payer les coûts d’infrastructure induits par ces projets.

 Souvent le « financeur marginal » qui oriente les travaux de recherche : aberrant

Quand j’étais encore directeur de laboratoire, je refusais même de signer une demande ANR si elle ne contenait pas tous les coûts annexes. Cela permettait de garder de l’argent des dotations pour faire de la recherche « blue sky » [recherche exploratoire ou fondamentale], ce qui est très important, quand les financeurs comme l’ANR ont tendance à arroser là où l’herbe est déjà mouillée, plutôt que les projets risqués.

Vous qui aviez candidaté à la présidence du CNRS, que pensez-vous de la décision du P-DG actuel, Antoine Petit, de réduire de 300 à 250 le nombre de chercheurs recrutés par an ?

Antoine Petit a réduit les recrutements de chercheurs au CNRS, car, à part augmenter le budget du CNRS, il n’y avait pas d’autre solution. Et, si jusqu’ici le CNRS avait préservé les postes de chercheurs, c’est au détriment des postes d’ingénieurs et des crédits de fonctionnement, devenant ainsi une sorte d’agence de personnels.

Or, est-ce pertinent de recruter des gens sans qu’ils puissent avoir d’argent pour faire de la recherche ? Cette réduction des recrutements est donc la seule solution à budget constant pour maintenir un soutien de base aux laboratoires leur permettant de démarrer des projets de leur choix. Car il ne faut pas se voiler la face : les instituts du CNRS sont aujourd’hui financièrement étranglés.

 *Baisse des recrutements au CNRS : Antoine Petit n'avait pas d'autres solutions*

La question de fond est donc celle de l'équilibre entre la masse salariale d'un côté et les moyens de fonctionnement et d'investissement de l'autre.

Bien sûr, comme toute notre communauté, je préférerais infinitéatement que l'on puisse rétablir cet équilibre en augmentant les moyens de la recherche, plutôt qu'en rognant sur les postes.

Et que pensez-vous de la récente décision de Gilles Bloch de réduire de 15 % la dotation de l'Inserm à certaines grandes UMR parisiennes, tel le Centre de recherche des Cordeliers dont les Universités Paris Descartes et Paris Diderot sont cotutelles ?

Les UMR parisiennes sont effectivement les premières qui passent sous le couperet de cette décision de Gilles Bloch, mais les directeurs d'unité concernés ne sont pas particulièrement venus s'en plaindre auprès de moi.

Cette décision découle une fois encore de ce problème plus large pour les organismes de recherche et les universités, qui, face à des budgets contraints et à des coûts qui augmentent, n'ont que deux choix :

- réduire les moyens de fonctionnement comme vient de le décider Gilles Bloch ;
- ou réduire le nombre de postes, comme l'a récemment fait Antoine Petit au CNRS, ce qui est politiquement beaucoup plus difficile.

Aujourd'hui, l'Inserm fournit des dotations aux UMR relativement significatives par rapport à celles données par les universités ou le CNRS. Mais force est de constater que, depuis déjà longtemps, la recherche de nos laboratoires ne vit plus que de manière marginale de ces dotations. C'est plus que problématique.

De mon côté, depuis que je suis président de l'Université Paris Descartes, j'ai essayé de sanctuariser les dotations universitaires à nos UMR, autrement dit de les maintenir en euros courants en masse globale.

Gilles Bloch demande aussi, d'ici un an, une clarification du rôle des acteurs nationaux et locaux en charge de la propriété intellectuelle et des relations partenariales, sur chaque site universitaire. Y répondez-vous favorablement ?

Cette clarification des rôles de chacun est déjà discutée dans le cadre de l'élaboration de notre futur contrat quinquennal pour lequel nous déjà eu deux réunions avec Antoine Petit, Gilles Bloch, la DGRI et la Dgesip.

Par ailleurs, je suis aussi tout à fait prêt à la mise en place de mandataires uniques pour la négociation et la signature des contrats de collaboration R&D avec les entreprises comme le demande Gilles Bloch... mais avec une contrepartie : l'obligation de transparence et de reporting du mandataire unique choisi pour le site.

Nous sommes prêts à discuter avec l'Inserm sur cette évolution. Et je pense que nous aurons une clause de revoyure dans un an avec nos partenaires, sur tous les sujets liés à la valorisation.

À propos de valorisation de la recherche, êtes-vous satisfait de la nouvelle direction de la Satt IDF Innov ?

Il y a un an, comme les résultats de cette Satt ne nous satisfaisaient pas, nous avons fait pression sur les différents partenaires pour changer la direction. La Comue USPC représente en effet 75 % de l'activité de valorisation la Satt IDF Innov qui associe aussi les universités de Paris-Est et Cergy.

Depuis, la nouvelle direction a mis en place un plan d'action assez original et surprenant sur certains points. Par exemple aujourd'hui, le modèle économique « standard » de la valorisation consiste à déposer des centaines de brevets en espérant qu'un sur 1 000 fasse gagner beaucoup d'argent, et rembourse le dépôt des 999 autres, ce qui favorise les grosses structures.

Face à ce constat, Suat Topsu, le nouveau président de cette Satt propose un système d'abonnement à de la PI pour de petites entreprises. Selon lui, plutôt que de faire payer beaucoup à un seul, il faudrait peut-être plutôt faire payer un peu à beaucoup, ce qui donnerait à de petites entreprises des accès à des mandats de PI. CNRS, Inserm et les autres acteurs de la Satt sont d'accord pour donner une chance à cette piste.

 *Satt IDF Innov : un plan d'action assez original et surprenant*

Le nouveau président a également réduit les coûts de structure, ce qui était nécessaire. Pour l'heure, nous nous donnons un an - soit la période probatoire mise en place pour cette Satt - pour voir l'impact de cette nouvelle gouvernance. On jugera sur pièces.

L'Université de Paris va-t-elle se doter de son propre outil de valorisation ?

Ce n'est pas encore tranché, la nouvelle université est encore en construction et c'est un point dont se saisira sa nouvelle gouvernance. En revanche ce qui est sûr, c'est que nous mettrons de l'argent sur la table pour la prématuration dans le cadre de l'Idex, car c'est un besoin que nous avons constaté.

Avec le CNRS et l'Inserm, nous allons probablement utiliser ce budget de manière concertée avec leurs propres budgets de prématuration ; et la Satt IDF Innov sera aussi mise dans la boucle, car cela ne sert à rien de prématurer un projet si, en aval, la Satt ne veut pas le prendre en maturation.

La future loi recherche cherche aussi à améliorer l'attractivité des carrières scientifiques. Que pensez-vous de la situation actuelle ?

Quand un jeune chercheur de niveau CR1 ou presque PR2 débutant veut venir ou revenir en France pour démarrer une équipe après une phase de postdoc à l'international, c'est très compliqué. Il doit candidater simultanément :

- au CNRS ou à l'université pour décrocher un poste pour lui-même ;
- auprès d'agences et de financeurs pour obtenir une *grant* (ANR « jeune chercheur », jeune équipe, ERC starting grant).

C'est un puzzle peu encourageant et peu compétitif, qui reste très compliqué par rapport à ce que peuvent offrir des institutions plus flexibles à l'étranger, ou à des fondations type Institut Curie ou Pasteur capables de proposer tout de suite un package : salaire décent, espace de laboratoire, technicien, bourse doctorale...

La capacité de pouvoir proposer à ces chercheurs une réponse globale, un package, qu'ils soient juniors ou seniors, est donc très importante.

Une autre piste souvent évoquée depuis la loi Pacte, est celle des CDI de chantiers. Y êtes-vous favorable ?

Si on a des financements longs, les « CDI de chantier » sont intéressants, plutôt que de devoir enchaîner des CDD sur de petites périodes. Sur les labex par exemple, nous avons créé des CDI en nombre très limité, car c'était des financements de dix ans. Concrètement, nous avons autorisé chaque labex à créer un CDI pour les postes de coordonnateur/directeur. Le risque était donc limité pour l'établissement, tout en lui permettant d'être plus attractif sur ces nouveaux profils.

Mais les labex s'arrêteront en 2024, il faudra donc savoir ce qu'on va faire de ces personnes. Certaines sont en train de se faire embaucher dans les universités ou au CNRS, mais pas toutes. Il faudra donc proposer des perspectives à ces dernières.

Et pour ce qui est de la mise en place d'un régime indemnitaire plus généreux pour les chercheurs ?

Il est vrai que le régime indemnitaire des chercheurs et des enseignants-chercheurs est nettement inférieur à celui d'autres corps de fonctionnaires de niveau comparable. Mais l'inconvénient de l'indemnitaire, c'est que cela ne rentre pas en compte pour le calcul de la retraite, ce qui risque de créer de mauvaises surprises.

Plus largement, je suis peu favorable à la création de systèmes qui se pérennisent et qu'on ne peut ensuite plus jamais désemboiter.

Par exemple, dans mon université, quand il a fallu négocier avec les organisations syndicales la mise en place du Rifseep, on s'est aperçu que beaucoup de personnes touchaient encore des indemnités liées à des fonctions qu'elles n'occupaient plus...

La loi recherche doit-elle aussi selon vous faire évoluer le Crédit impôt recherche ?

Le CIR cristallise une forme d'animosité dans la communauté ESR, parce que nous avons l'impression qu'il prend des moyens à la recherche académique et pas toujours justifiés. Je demande plus de moyens pour l'ESR, mais je ne suis pas sûr que les prendre au CIR soit la bonne solution.

Parce que fondamentalement, le CIR et les moyens de la recherche sont deux choses différentes : le premier est un dispositif d'allègement fiscal quand les seconds sont des crédits budgétaires.

 *CIR : ne pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes*

Ce qui me dérange en revanche, c'est que l'État agrège le CIR dans le budget pour la recherche : ce n'est pas de l'argent mis dans la recherche, c'est un crédit d'impôt à des entreprises ayant une activité de recherche. Il ne faut donc pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

Mais le CIR vous paraît-il utile ?

Le CIR est certainement utile s'il rend le pays économiquement attractif pour l'implantation d'entreprises qui font véritablement de la R&D. C'est même vital que notre pays consolide un véritable tissu d'entreprises innovantes, mais je conteste que l'on comptabilise un allègement fiscal pour gonfler le budget de la recherche.

Après, de nombreuses questions sont légitimes : le CIR est-il bien réparti ? Faut-il en donner plus à des ETI et des PME ? Est-il justifié que certaines grandes entreprises dont la R&D n'est pas la marque distinctive en aient largement bénéficié certaines années (banques, assurances...) ?

Comme pour tout dispositif qui mobilise de l'argent public, on a le droit de demander des comptes.

Dernière question d'actualité : des députés ont soutenu la suppression du système de qualification par le CNU, avant que l'amendement ne soit retiré. C'est une proposition également avancée par la CPU : qu'en pensez-vous ?

C'est un sujet très discipline-dépendant. Certaines sections CNU qualifient au compte-gouttes et d'autres sans numerus clausus, de manière assez large sans se fixer de bornes. Les sections des disciplines juridiques sont traditionnellement assez malthusiennes et qualifient peu au-delà de ce qu'elles savent être les capacités de recrutement en nombre de postes dans les universités. Quelque part, le CNU opère alors une sorte de prérecrutement via une qualification qui est très sélective.

Mais d'autres sections qualifient beaucoup plus largement : la question est alors de savoir si c'est une plus-value par rapport aux comités de sélection et au doctorat lui-même ou à l'HDR.

Car à quoi sert par exemple de faire une HDR, si c'est ensuite le CNU qui représente les fourches caudines ? La question est donc celle de la redondance des exercices.

Dans ma discipline qu'est la biologie, je ne verrais pas de problème à supprimer la qualification par le CNU, car je ne suis pas persuadé qu'elle apporte véritablement quelque chose de plus.

Frédéric Dardel



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Université Sorbonne Paris Cité Administrateur provisoire	Septembre 2018	Aujourd'hui
Université Paris 5 - Descartes Président	Décembre 2011	Aujourd'hui
Institut national de la recherche agronomique Président du conseil scientifique	2011	2016
Centre National de la Recherche Scientifique Conseiller du président directeur général	Avril 2008	Janvier 2010
Centre National de la Recherche Scientifique Directeur du département des sciences du vivant	Janvier 2007	Avril 2008

Fiche n° 3606, créée le 01/05/14 à 18:22 - M&J le 24/09/18 à 16:36

Université Paris 5 - Descartes



Université Paris 5 - Descartes
12 rue de l'école de médecine
75006 Paris - FRANCE



Fiche n° 1777, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 12/06/14 à 11:36

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »